lite plage de Douvres. Je manœuvrerai vers ce point. Voilà ! »

IL Y A TRENTE ANS

Remarquons en terminant que si, — pure hypothèse, — Latham effectuait lundi prochain sa traversée aérienne du détroit, il y aurait juste 30 ans, jour pour jour, qu'étaient entrepris, sous la direction de M. Breton, les travaux de percement du tunnel sous marin.

Ainsi, à 30 ans de distance, se trouveront envisagés les moyens de se rendre de France en Angleterre, « en-dessous » et « en-dessus » de la mer.

Latham est arrivé à Calais

Calais, 3 juillet. — *M. Latham est arrivé par le rapide de 1 heure 15. Il est parti aussitôt en automobile pour Sangatte ; il est accompagné de l'ingénieur Breton.*

La Grève des Lads

LES ENTRAINEURS AYANT AJOURNÉ LEUR REPONSE AUX REVENDICATIONS DES LADS, CEUX-CI DÉCLARENT LA GREVE

Paris, 3 juillet. — Malgré les réunions entre les délégués des entraineurs et les délégués des lads, en dépit des assurances données par les propriétaires de chevaux au gouvernement que l'on tiendrait le plus grand compte des revendications des lads, le conflit qui était en voie d'arrangement est subitement entré dans la période aigue.

A six heures et demie du soir, vendredi, trente-deux entraineurs, sur les quarante-six qui habitent Maisons-Laffitte, se sont réunis à la salle des fêtes de la mairie. Cette réunion a pris fin à sept heures et demie, et les entraineurs ont communiqué la note suivante :

LES DECLARATIONS DES ENTRAINEURS

« *Les entraineurs de Maisons-Laffitte* ne refusent pas d'étudier quelques-unes des revendications qui leur ont été présentées hier par les délégués des hommes d'écurie. Ils se déclarent cependant solidaires des entraineurs de tous les centres et estiment qu'ils ne peuvent prendre aucune décision *sans s'être mis d'accord avec eux tous.* »

LES LADS REPRENNENT LEUR PAROLE

M. Autrand, préfet de Seine-et-Oise, présent à la mairie, a reçu peu après les délégués des entraineurs, qui lui ont communiqué cette note, puis a également entendu les délégués des lads, qui lui ont déclaré qu'ils reprenaient leur entière liberté d'action et lui ont demandé de prendre les *mesures qu'il jugerait nécessaires pour assurer la liberté de la grève.*

D'autre part, les lads demandent maintenant 6 fr 50 au lieu de 6 francs par jour de travail, et 80 francs au lieu de 75 francs *par mois pour les lads qui sont nourris et couchés.*

A MAISONS-LAFFITTE

Maisons-Laffitte, 3 juillet. — Maisons-Laffitte a ce matin son aspect habituel ; la seule animation que l'on constate est autour du marché très fréquenté. Aucune mesure d'ordre spécial n'a été prise. On avait annoncé que le colonel du 76e régiment d'infanterie, qui se trouve actuellement au camp de Maisons-Laffitte, allait recevoir une réquisition du maire. Or, ce matin, le 76e régiment est parti, musique en tête, faire une marche ; d'ailleurs le maire déclare qu'il se bornera à réclamer un nouvel effectif de cinquante gendarmes à pied.

Un appel du Syndicat

Aucune patrouille ne circule dans la ville, au reste la grève n'est pas encore déclarée et le comité syndical vient de faire afficher l'appel suivant :

Aux garçons d'écurie,

Les entraineurs veulent continuer à nous exploiter ; ils refusent d'accéder à nos modestes demandes. La grève est déclarée à partir de deux heures, où une réunion aura lieu à la salle des Ecoles.

Tous à la *réunion ! Haut les cœurs !* Vive le syndicat ! Vivent les garçons d'écurie !

Un incident

Un léger incident s'est produit dans la matinée : un lad de l'écurie Motheau conduisait un cheval à la gare de Maisons-Laffitte pour l'expédier à Rouen, où des courses ont lieu demain, lorsqu'il fut interpellé par quatre ou cinq lads, qui le sommèrent de retourner à l'écurie ; le lad prit le galop et arriva sans encombre à *la gare.*

Les courses de dimanche

M. Adam, commissaire des courses de Maisons-Laffitte, à qui nous demandons si la réunion de dimanche aura lieu, nous répond :

Il se pourrait qu'elle n'eut pas lieu ; mais pour cela, il faudrait que les chevaux de Chantilly ne pussent pas être embarqués à 10 h. 25 ; ce n'est donc que demain matin qu'une décision sera prise.

LES LADS ABANDONNENT LE TRAVAIL

Après le déjeuner aux soupes communistes, une centaine de tout jeunes lads se sont formés en cortège derrière leur bannière syndicale et se sont rendus devant certaines écuries, notamment devant celles de l'entraineur Woodland, pour essayer de débaucher leurs camarades restés au travail.

A deux heures, ayant chanté le premier couplet de l'« Internationale », ils pénétraient dans la salle où avait été organisée la réunion du jour.

— Il faut aller débaucher ceux qui travaillent ! crient aussitôt des voix.

— Soit ! dit M. Craissat, mais à une condition : c'est qu'on n'emploiera pour ce faire que la persuasion.

En outre, il faudra que les lads débauchés emportent leur linge, car, ce soir, ils devront manger et coucher dans les locaux communistes.

Là-dessus le cortège se reforme et se rend toujours chantant l'« Internationale » ou la « Marseillaise », devant les écuries de M. Lucien Robert. Là, on conspue l'entraineur et on crie : Vive la grève ! Après quoi on va chez M. Stoor, rue des Côtes prolongée.

Un délégué pénètre dans l'établissement, réveille les garçons endormis et les invite à se joindre au cortège qui, entonnant maintenant des chansons en anglais, fait la boule de neige.

Le préfet de Seine-et-Oise et le commissaire spécial se tiennent en permanence à Maisons-Laffitte

(Voir en Dernière Heure)

Conseil des Ministres

Les ministres se sont occupés de la revision douanière, de la grève des inscrits et du conflit des lads

Paris, 3 juillet. — Le conseil des ministres s'est réuni ce matin à l'Elysée sous la présidence de M. Fallieres.

La revision douanière

La délibération du conseil a porté principalement sur la question de la revision du tarif général des douanes. C'est lundi que le ministre du commerce doit prendre la parole à la Chambre pour exposer les vues du gouvernement, avant la clôture de la *discussion générale. Le conseil a approuvé* le sens des déclarations que fera M. Cruppi après avoir entendu MM. Caillaux et Pichon.

Le ministre du commerce indiquera les *points sur lesquels il accepte la revision et* ceux sur lesquels il repousse les modifications proposées par la commission de la Chambre. Il insistera sur la nécessité de ne pas compromettre nos relations économi*ques avec l'étranger qui sont en rapport si* étroit avec les relations politiques.

La grève des inscrits maritimes

Le conseil s'est ensuite occupé de la grève des inscrits maritimes de Marseille qui, contrairement à ce qu'on avait espéré, n'a pas encore pris fin. La sentence arbitrale de M. Ditte, président du tribunal de la Seine, sur les points réservés, sera rendue après-demain lundi. C'est seulement après le prononcé de cette sentence qu'on sera fixé sur l'état de la question.

La grève des lads

Enfin, les ministres se sont occupés de la situation créée par les réclamations des lads et garçons d'écurie. En présence de la persistance du conflit entre ces derniers et les entraineurs, le gouvernement a donné des ordres pour assurer la liberté du travail et le maintien de l'ordre.

La Crise allemande

M. DE BULOW S'EN VA. — SA DECISION EST IRREVOCABLE.

Berlin, 3 juillet. — On déclare, de source autorisée que le prince de Bülow est décidé, quoi qu'il advienne, à se retirer. Aucune pression, aucune considération ne pourra le faire revenir sur sa décision. On ne sait pas encore à quelle date la retraite du chancelier deviendra définitive.

LE SUCCESSEUR DU CHANCELIER

Berlin, 3 juillet. — Le « Vossiche Zeitung » écrit que depuis longtemps l'empereur a choisi le successeur du prince de Bulow. Il saura garder son secret jusqu'au bout.

Le prince de Bulow ne s'en ira pas tout seul et plusieurs de ceux qui lui doivent le pouvoir disparaîtront avec lui de la scène politique.

Il est possible qu'une ère de réaction commence.

LE DEMENAGEMENT DE M. DE BULOW

Le prince de Bulow a commencé son déménagement aujourd'hui, à l'aide de la maison Knauer.

On pense que, soit mardi prochain, soit un peu plus tard il fera ses adieux au Reichstag en lisant une courte déclaration sur sa politique.

Les renseignements du « Berliner Tageblatt » ne sont pas tout à fait conformes à ceux reçus dans les milieux agrariens ; on s'y plaint, au contraire, de la façon la plus vive, que quelqu'un, dans les coulisses se mette en travers de la conciliation *et cherche à faire avorter la réforme des* finances.

La « Deutsche Tages Zeitung » est sur ce point assez catégorique et reproche avec amertume aux membres du gouvernement leur esprit peu conciliant, en leur rappelant qu'ils endossent une très lourde responsabilité en cherchant à protéger le grand capital et la Bourse contre toute atteinte.

LES "POLLET" DE LA DROME

La deuxième Journée. — L'interrogatoire des bandits continue Berruyer et Liotard discutent leurs responsabilités respectives pendant que David plaisante cyniquement

Valence, 3 juillet. — L'affluence au Palais de Justice est plus grande encore qu'hier. On s'écrase dans les couloirs qui mènent à la salle d'audience. Faut-il en voir la raison dans la foire mensuelle de Valence qui a lieu aujourd'hui ? C'est bien possible. En tout cas le nombre de curieux avides de voir les chauffeurs est si considérable qu'il a fallu organiser un service d'ordre spécial.

L'audience est ouverte à neuf heures moins un quart.

L'ASSASSINAT DU MEUNIER GIRARD

Reprenant l'interrogatoire, le président aborde le fait relatif à l'assassinat du meunier Eugène Girard, de Saint-Lattier. Ce crime est imputé à David et à Lamarque. Il fut commis en mai 1907 sur la route, tandis que le meunier revenait du marché de Romans, le coup fut fait entre la gare de cette localité et le moulin où habitait la victime.

Ce crime rapporta 3.400 fr. aux deux bandits, à qui Berruyer avait indiqué le coup.

Aussitôt après le partage, Lamarque quitta Romans avec sa maîtresse, Jeanne Rothiot, de Bourg de Péage, dont, paraît-il, on n'a plus jamais entendu parler.

D. — Il avait été convenu, n'est-ce pas, qu'une partie de l'argent volé serait réservée à Berruyer qui avait indiqué le coup à faire ?

David. — C'était la moindre des choses. (Rires).

David avoue avoir traitreusement étranglé le meunier, dont il serra fortement le cou *avec une énergique flexion du biceps de son* bras droit.

La part de Berruyer fut de 600 fr., que David remit à Lamarque pour lui être versés.

*Mais Berruyer nie formellement avoir parti*cipé en aucune façon à ce crime ; c'est la vengeance, qui fait que l'on m'accuse, dit-il en bégayant ; il éprouve en effet une grande difficulté de parler.

Le président. — Mais vous connaissiez Girard ?

R. Du tout, car si je l'avais connu, j'aurais empêché qu'on le tuât, assure l'accusé.

— Cependant, dit le président, à l'instruction David vous a dit que vous vouliez toujours vous défiler. « Tu ne vaux pas mieux que nous », vous dit-il encore ; lui qui s'estimait à sa juste valeur.

Le président. Et à Liotard à qui vous disiez, en parlant de Girard : « Nous l'avons fait passer à la glace ! Si j'avais su, je l'aurais gardé le coup, cela m'aurait rapporté davantage ». Reconnaissez-vous avoir tenu ces propos ?

R. Mais non ! Liotard dit ce qu'il veut.

Le président. Soit, le jury appréciera la valeur de vos dénégations.

DAVID PLAISANTE

Le procureur de la République s'adressant à Liotard, lui demande :

Est-il exact qu'à la prison vous vous êtes mis d'accord avec David pour mettre à la charge de Berruyer des crimes qu'il n'aurait pas commis ?

R. Oh ! non.

D. Et vous, David, qu'en dites-vous ?

R. A ce moment, nous nous regardions en chiens de faïence, répond simplement David. *Au surplus, vous pourriez entendre les* gardiens, puisqu'ils sont assermentés, ils diront sans doute la vérité. (Hilarité).

LA MORT DE ROMARIN

En avril 1908, expose ensuite le président, le vagabond Romarin, dont ils redoutent le verbiage, bien qu'il n'eût jamais été leur complice, fut emmené par Berruyer et Liotard en promenade à Chatuzange-le-Goubet. Or, pendant que Berruyer lui donnait une cigarette et la lui allumait, Liotard l'assommait d'un coup de *bille* et lui vola ses papiers.

Ce malheureux, que vous aviez tous les deux condamnés à mort sans autre forme de procès, et ainsi exécuté sommairement, lut, ajoute le président, jeté ensuite au fond d'un puits abandonné.

Le cadavre fut enseveli sous 200 kilos de pierres que vous jetâtes sur lui.

D. Sont-ce bien là les faits ?

R. Oui, monsieur, répond cette fois-ci Berruyer.

D. Y a-t-il quelques inexactitudes ?

R. Du tout, aucune. (Mouvements).

Quant à Liotard, il nie absolument avoir participé à l'assassinat de Romarin.

— Et cependant dit le président, d'après Berruyer, vous auriez ensemble procédé, selon son expression, aux funérailles de Romarin en le prenant par les bras et par les jambes pour balancer le corps au-dessus du puits. A la Toussaint, vous lui auriez même porté une couronne. (Mouvements).

R. Tout cela est faux.

Le président à David. — Voyons, que pensez-vous de ces dénégations ?

R. Je n'y étais pas. Je ne sais pas ce qu'ils m'ont raconté, je ne suis pas devin. *Comment aurais-je pu connaître ce crime,* si on ne me l'avait pas signalé.

LE DOUBLE CRIME D'ALIXAN

On s'occupe ensuite du double crime d'Alixan.

Le 13 avril 1907, dans la soirée, sous prétexte d'acheter du vin, Liottard et Berruyer se présentaient chez M. Dorier, propriétaire âgé de soixante ans, habitant une coquette maison avec sa fille Noémie, âgée de trente-cinq ans. Pendant que M. Dorier était occupé à tirer du vin dans le cellier attenant à la maison, Berruyer, qui l'avait accompagné, le tuait net d'un coup de barre de fer qu'il avait dissimulée dans son pantalon, Liottard pénétrait dans la cuisine, où il assommait Noémie Dorier à l'aide d'un canon de fusil. Ils fouillaient ensuite la maison, où ils ne trouvaient que deux montres et quelques bijoux.

A l'audience Berruyer prétend, comme pour le crime précédent, s'être contenté de faire le guet. Liottard persiste dans ses explications.

A ce moment Berruyer élevant la voix accuse son complice d'un autre crime commis le 27 décembre 1898 à Puy-Saint-Martin ; il s'agit du double meurtre des époux Reynier. Liottard se contente de hausser les épaules et déclare qu'il maintient ses affirmations en ce qui concerne la culpabilité de Berruyer.

L'audience est levée à midi.

LE DOUBLE ASSASSINAT DE BOURG-DE-PEAGE

A la reprise de l'audience de l'après-midi, à deux heures et demie, on aborde le double assassinat des frère et sœur François et Julie Tortel, de Bourg-de-Péage, âgés respectivement de 85 et 81 ans.

David, Liotard et Berruyer sont accusés de ce double crime.

Les deux premiers reconnaissent avoir torturé les deux victimes pour leur faire avouer où était leur argent, puis avoir mis le feu à leur maison pour faire croire à un incendie.

Quant à Berruyer, dans cette affaire comme dans les précédentes, il nie avoir participé à l'assassinat. Il se serait borné à faire le guet.

Dans l'affaire du père Delahaye, âgé de 81 ans, cultivateur à Alixam, auquel on brûla les pieds pour lui faire avouer où était caché son argent, et auquel toute sa fortune, 40 fr. fut volée, Liotard avoue avoir indiqué le vol ; mais c'est Lamarque qui aurait grillé les pieds.

Quant à Berruyer, il déclare encore avoir tout simplement fait le guet.

On aborde ensuite l'affaire de vol avec tortures, effectués aux Cônes des deux septuagénaires, les époux Rey et un vol qualifié commis par David et Berruyer, à Saint-Polles-Romans, au préjudice de M. Chabert.

L'audience est ensuite renvoyée à lundi.

Dix jours sous terre

Un rescapé du tunnel de Bruggwald

Saint-Gall, 3 juillet. — Giovanni Pedersoli, âgé de 21 ans, italien, l'une des victimes de l'éboulement du tunnel de Bruggwald a pu être retiré des décombres cet après-midi, après avoir passé 10 jours, exactement 230 heures enseveli dans les ténèbres.

Depuis plusieurs jours les sauveteurs communiquaient avec lui mais sans pouvoir lui faire parvenir de nourriture.

Les travaux de sauvetage avaient été rendus extrêmement difficiles par les éboulements continuels et les obstacles formés dans la galerie par des poutres et des wagonnets.

L'état de Pedersoli est encore incertain.

50 ouvriers ensevelis dans une tranchée

IL Y AURAIT PLUS DE 30 MORTS

Londres, 3 juillet. — Une effroyable catastrophe s'est produite hier dans le dock Alexandria, qui est actuellement en cours de construction à Newport.

Une cinquantaine d'ouvriers environ travaillaient près de l'embouchure de la rivière Webbe, dans une tranchée d'une profondeur de dix-huit mètres, creusée dans le sable et la boue, dans le but de construire un solide barrage en ciment armé.

Les parois de la tranchée étaient consolidées par d'énormes poutres. Une équipe d'ouvriers allait commencer la construction du mur en ciment armé, lorsque l'une des parois de la tranchée céda soudainement, sans le moindre avertissement, et une avalanche de débris de toutes sortes ensevelit en quelques secondes tous les malheureux ouvriers.

Des grues métalliques et des wagonnets de chemin de fer, entraînés par l'éboulement vinrent également s'abattre et s'amonceler dans la tranchée, finissant d'enlever aux ensevelis la moindre chance de s'échapper.

Les travaux de sauvetage étaient des plus difficiles et à minuit, les équipes de secours n'avaient pu sauver que huit hommes, qui étaient d'ailleurs tous blessés.

C'est grâce à un enchevêtrement de poutres qui se forma au-dessus de leur tête au moment de l'accident qu'ils doivent d'être encore vivants.

Quatre cadavres ont été également ramenés à la surface.

D'après les ingénieurs chargés de surveiller les travaux, une trentaine d'ouvriers seraient encore ensevelis sous la boue et les débris.

Comme la marée monte, on conserve bien peu d'espoir de les ramener vivants.

Le crime d'un terroriste hindou

IL ASSASSINE A LONDRES L'AIDE DE CAMP DU SECRETAIRE D'ETAT POUR L'INDE ET UN DOCTEUR

Londres, 3 juillet. — Vendredi soir, un peu après minuit, le bruit s'est répandu que Londres qui avait été épargné pendant longtemps par des crimes politiques, avait été le théâtre d'un drame barbare.

A une réunion de l'Institut impérial, le lieutenant-colonel, sir Curzon Wyllie, aide de camp de lord Morley, secrétaire d'Etat pour l'Inde, et qui avait assisté à la soirée, organisée en faveur des étudiants indiens, venait d'être frappé de quatre coups de revolver.

A ses côtés, un médecin de Shanghaï gisait inanimé.

Sir Curzon descendait l'escalier, après la soirée, lorsque soudain les personnes présentes entendirent plusieurs détonations, et au même moment, le lieutenant-colonel tomba dans les bras de ceux qui l'accompagnaient.

Un étudiant indien se trouvait devant lui, tenant un revolver à la main.

Une balle avait pénétré dans l'œil droit de sir Curzon ; une autre avait percé le front juste au-dessus de l'œil gauche.

L'assassin, un indien de vingt ans environ, a conservé le plus grand calme pendant son interrogatoire.

Il s'est borné à dire qu'il n'avait pas l'intention de tuer le docteur, frappé en même temps que sir Curzon.

D'après certaines paroles échappées au meurtrier il serait à peu près établi qu'on se trouve en présence d'un crime politique.

Cette affaire cause une grande sensation à Londres. On croit que le procès obligera le gouvernement à faire de pénibles révélations sur les derniers mouvements révolutionnaires dans l'Inde.

La mort mystérieuse du déserteur

Les moyens d'existence d'Edmond Hervé. — L'enquête

Paris, 3 juillet. — Nous avons annoncé hier la mort mystérieuse d'un soldat déserteur du 148e de ligne, Edmond Hervé, qui avait été trouvé, aux premières heures du jour, gisant sur la chaussée, quai de Montebello, avec une profonde blessure à la tempe droite, par des agents du 5e arrondissement.

L'enquête ouverte au sujet de cette affaire par M. Defert, commissaire de police du quartier Saint-Victor, a permis d'établir ce qui suit :

Sous le nom d'Antoine Petit, ce militaire en rupture de caserne se cachait, depuis plusieurs mois, dans un hôtel meublé, rue de la Montagne-Sainte-Geneviève, 12, où il *habitait avec sa mère, n'ayant pour vivre* que les ressources que lui fournissait la charité publique. La nuit venue, il revêtait son uniforme et s'allait poster dans les rues obscures, aux abords des gares. Quand venait un passant, il s'approchait de lui, et d'un ton pleurard faisait appel à sa pitié :

« — Je dois rejoindre le régiment demain même, mon bon monsieur ; je n'ai plus d'argent ; si je manque l'appel, c'est la prison ! »

Et les passants, charitables, de remettre 1 ou 2 francs au pauvre soldat, qui remerciait en pleurant.

Comment Antoine Petit a-t-il été tué ? C'est ce que, de son côté, M. Ausset, juge d'instruction, va tenter d'établir. Des agents de la sûreté sont sur les traces d'un débardeur en compagnie duquel le déserteur a passé la soirée et qu'on suppose ne pas être étranger à sa mort.

L'assistance aux vieillards et aux infirmes

Le comité consultatif

Paris, 3 juillet. — En exécution de la loi du 14 juillet 1905, il vient d'être institué auprès du ministre de l'intérieur un comité consultatif de l'assistance obligatoire aux vieillards, aux infirmes et aux incurables.

Ce comité sera appelé à donner son avis sur les questions relatives à l'application de la loi qui sont renvoyées à son examen par le ministre de l'intérieur.

Sont nommés, pour trois ans, membres du comité consultatif :

MM. Bienvenu Martin, sénateur ; le docteur Briand, Coulon, Dron, député ; Ferdinand Dreyfus, sénateur ; Labrousse, sénateur ; Labiche, sénateur ; Strauss, sénateur, membres du conseil supérieur de l'assistance publique.

MM. Hébrard de Villeneuve, conseiller d'Etat ; Mabilleau, membre du conseil supérieur de la mutualité.

MM. Barboux, avocat, membre de l'Institut ; Berthélemy, professeur à la faculté de droit ; Bœgner, président de la section à la commission centrale d'assistance aux vieillards.

Le docteur Lereboullet, président de l'association médicale.

M. Morgand, sous-directeur au ministère de l'intérieur.

Les directeurs de l'assistance et de l'hygiène publiques, de l'administration départementale et communale, du contrôle au ministère de l'intérieur, de l'assurance et de la prévoyance sociales, de la mutualité au ministère du travail, de l'administration générale de l'assistance publique de Paris.

M. Strauss, sénateur, est nommé président du comité consultatif.

MM. Delaitre, Bouchard, de Lavergne, Roussel, Ripert, Vel-Durand, auditeurs au Conseil d'Etat, sont attachés en qualité de rapporteurs au comité consultatif.

Le Congrès de l'A. G. des P. T. T.

Il s'ouvrira lundi

Paris, 3 juillet. — L'Association des agents des P. T. T. nous adresse la note suivante :

« Le congrès de l'Association générale des agents des P. T. T. s'ouvrira à Paris, salle des Sociétés savantes, 28, rue Septente, lundi prochain, à 8 heures du matin.

Ses assises dureront trois jours. 120 délégués, représentant les 120 groupes et 14,000 adhérents de l'A. G. y prendront part.

De nombreuses questions figurent à l'ordre du jour.

Citons d'abord : l'orientation de l'A. G. ; l'avancement, la confection des feuilles signalétiques, le déplacement d'office et de nombreuses questions professionnelles soulevées par les divers groupes.

Parmi les réformes intéressant le public, nous signalons l'adoption d'un type unique de mandats-postaux, payables à domicile ; les remboursements à vue pour les caisses d'épargne, dans tous les bureaux ; la lettre-télégramme ; la réorganisation des téléphones, etc... »

Grave accident aux Mines de la Loire

Un mort

Saint-Etienne, 3 juillet. — Un éboulement s'est produit dans la matinée au puits Petin, des mines de la Chazotte, où deux piqueurs et un rouleur travaillaient dans une galerie.

Un câble s'étant brisé, le piqueur Larousun a été enseveli sous trois mètres de déblais. On retira son cadavre affreusement broyé.

Les deux camarades du malheureux sont saufs.

La mission ottomane en Angleterre

Les déclarations du Sultan

Constantinople, 3 juillet. — En recevant le député de Beyrouth avant son départ pour Paris et Londres le sultan lui a dit : « Donnez à nos amis d'Angleterre la conviction de notre attachement à la Constitution et dites-leur combien je suis heureux d'être souverain constitutionnel. Je tiens beaucoup à l'amitié des Anglais qui toujours ont désiré notre bien. N'épargnez aucun effort pour consolider nos relations amicales et si vous voyez le roi, communiquez-lui mes sincères salutations. Prêchez partout que tous travaillent ici pour le progrès du pays. »

Le « Thermidor » a été lancé hier

Cherbourg, 3 juillet. — Le submersible « Thermidor, » 7e de la série des types Laubeuf, a été mis à l'eau ce matin avec succès en présence des autorités maritimes. Les opérations du lancement ont été dirigées par l'ingénieur Radiguet.

Après avoir flotté dans l'avant-port de guerre, le « Thermidor » a été pris à la remorque par une chaloupe des mouvements du port et échoué dans la forme de radoub numéro 1 où auront lieu les expériences d'étanchéité de la coque.

Le vice-amiral Philibert inspecteur général des flottilles de torpilleurs et sous-marins, a commencé ce matin son inspection par la défense fixe, la station des sous-marins, les flottilles de torpilleurs et de sous-marins de la Manche.

Un vol de deux millions et demi

Londres, 3 juillet. — Dans un café de *Picadilly, M. Goldsmith, de Paris,* avait placé un sac de cuir noir sur la table d'un lavabo. Puis il s'était retourné une ou deux secondes pour se laver les mains : dans cet intervalle le sac avait disparu.

Comme ce sac renfermait trois mille perles, des colliers, des bagues, six pierres précieuses détachées d'une valeur de deux millions à deux millions et demi de francs, la police recherche deux individus d'une trentaine d'années qui se trouvaient à ce moment dans le cabinet de toilette.

---

faire attention à Henri et à sa mère que s'ils n'eussent pas été là... Lourdement, ils vinrent au lit... y déposèrent leur fardeau...

Puis ils disparurent, comme ils étaient venus, comme des chauve souris, des êtres de malheur et de cauchemar, sans que, glacés d'horreur, la mère et le fils eussent eu le temps de se remettre de leur surprise...

Tout au plus, Henri aperçut-il ou crut-il apercevoir, caché dans l'ombre de l'escalier secret, la silhouette d'un homme en habit qui tenait en main un morceau de l'étoffe verte recouvrant le fardeau...

Mme Louis Dumont et Henri, revenus de leur stupeur, se précipitèrent vers le lit, écartèrent l'étoffe, et le corps de M. Louis Dumont leur apparut, raidi et la figure cireuse.

Le Président du Conseil des Ministres, *Ministre des Affaires Intérieures,* était mort.

Henri Dumont poussa un cri strident, et Mme Louis Dumont s'évanouit.

⁂

Dans le hall du palais Beauvau, dans les salons, les invités au dîner donné en l'honneur de Leurs Majestés le Roi et la Reine de Salerne affluaient. Epaules décolletées et diamantées, habits noirs constellés de décorations, chemises barrées de rubans d'ordres divers.

Deux habits s'accostèrent.

— Vous, ici, ce soir, mon cher Zaës ?

— Pourquoi pas, cher ami ? Un journaliste ne va-t-il pas partout ? Ne doit-il pas tout entendre ? tout connaître ? Qu'il y a-t-il donc d'étonnant à ce que vous me rencontrez ici, un soir de dîner de gala ?...

Dailleurs, je suis un familier de la Présidence !

— Et du Président !

— Certes ! C'est même à ce seul titre d'ami que je dois l'honneur insigne de figurer au dîner officiel de ce soir...

— Oui, mais c'est vous qui avez promené tous ces jours derniers Sa Majesté de Salerne par les milieux les plus... nocturnes de Paris. Vous avez connu le Roi quand il était prince Royal, n'est-ce pas ?

— Assez bien, en effet, répondit Zaës.

Et il allait tourner les talons, n'aimant pas beaucoup être interrogé.

— Dites-moi, ajouta l'importun ; vous savez le bruit qui circule parmi les invités ?

— Non, j'arrive.

— Il paraît que le Président du Conseil vient d'être subitement pris d'un malaise... Il ne paraîtrait pas ce soir.

— Ah ! fit Zaës sur un ton singulier.

— Oui, je tiens cela du secrétaire du sous-secrétaire du Ministre des Affaires Etrangères.

A ce moment, les deux interlocuteurs furent accostés par un jeune attaché du Palais. Il était tout pâle.

— Monsieur Zaës !

— Qu'y a-t-il, mon ami ?

— Une catastrophe !

— Une catastrophe ?

— Oui, M. le Président vient de mourir.

L'importun s'effaru, cependant que Zaës restait impassible.

— Que dites-vous, M. le Président... mort ?

— C'est comme je vous le dis. Il y a une demi-heure, il a été pris d'un malaise subit... *Le mal a empiré.* Le Ministre de la Justice et celui des Affaires Etrangères ont été appelés à son chevet où ils ont rejoint Mme Dumont et son fils... Et M. le Président a rendu son dernier soupir devant eux.

Le visage glabre de Zaës se contracta.

L'attaché, sans attendre un mot, s'en fut à un autre groupe porter la triste nouvelle.

Les assistants, saisis, haletaient. Une consternation se répandit sur tous les visages.

On commentait l'affreuse mort à haute voix. Puis ce fut une débandade.

Zaës resta une seconde immobile, comme foudroyé.

Il passa sa main sur son front moite.

— Ce n'est pas possible ! murmura-t-il d'une voix sourde.

Puis reprenant son masque froid, il traversera le hall et les deux grands salons de réception et alla se camper devant le grand portrait de Louis Dumont qui décorait un panneau.

Le président du Conseil était protraicturé en tenue officielle, debout, la main appuyée sur un coin de table. Sa silhouette énergique se détachait sur un fond de draperie verte ramagée de chimères d'or...

Brusquement, Zaës tira de sa poche un morceau d'étoffe semblable à celle qui était représentée là, et, d'une voix sourde, s'exclama :

— Ah ! je saurai ! je saurai !

Il réenfouit prestement le lambeau d'étoffe et revint dans les salons au moment même où le maître de cérémonie d'une voix claironnante :

— Leurs Majestés le Roi et la Reine de Salerne !

Les Ministres se précipitèrent pour leur apprendre le foudroyant malheur.

II

LE CRIME

Neuf années s'étaient écoulées depuis la mort de Louis Dumont, neuf années durant lesquelles Zaës s'était créé une situation considérable dans la presse parisienne.

Il buvait lentement son thé un matin, dans la petite salle à manger de sa garçonnière de la rue Mansart, quand sa vieille bonne bretonne se précipita :

— Ah, monsieur ! un malheur ! épouvantable ! Encore un assassinat ! Deux assassinats !... Des bandits masqués et déguisés ! Des apaches, sûrement !

Zaës sourit. La vieille servante l'amusait toujours.

— Donnez-moi mes journaux, Marie-Anne, que je voie ça...

Il jeta un coup d'œil sur une feuille à manchette énorme et ses yeux furent éblouis :

Le Double assassinat de l'Impasse Roussin
Mme Ferveil ligottée et assommée...

Et malgré lui, il se remémora le portrait du président Louis Dumont, et l'étoffe verte ramagée de chimères d'or.

Un lambeau de cette étoffe était là, chez lui, serré dans un tiroir secret.

Et il sembla à Zoës que le drame d'il y avait neuf ans se nouait à celui du jour par il ne savait quel mystérieux lien...

Il lisait le récit de l'assassinat, l'aspect de la maison du crime, la position des cadavres, l'historique des premières constatations.

Tout cela était écrit avec le luxe d'épithètes auquel nous a, depuis quelques années, habitué le style des reporters.

Et des longues colonnes que les journaux consacraient au crime de l'impasse Roussin, il dégageait rapidement, avec une habileté toute professionnelle, les faits, rien que les faits de l'affaire.

Cela, pour lui, *se résumait en quelques* lignes.

Un domestique, le jeune Dominique, entrant dans la chambre de sa maîtresse, Mme Ferveil, pour prendre les ordres, l'avait trouvée ligotée, bâillonnée, plus morte que vive dans son lit.

Pénétrant ensuite dans celle de M. Ferveil (car les époux faisaient chambre à part), il s'était buté dans le cadavre de son maître, étranglé.

Plus loin, il avait également relevé le corps rigide de la mère de M. Ferveil.

Dominique avait alors donné l'alarme. Des agents étaient arrivés, puis le commissaire de police du quartier, puis un docteur, *enfin le chef de la Sûreté,* M. Adhémar, et le juge d'instruction, M. Delahaye.

Interrogée, Mme Ferveil avait raconté qu'elle avait été, dans son sommeil, assaillie par deux hommes masqués et déguisés, *accompagnés d'une femme rousse. Le trio* l'avait à moitié assommée. Elle s'était évanouie et c'est seulement de la bouche du jeune Dominique qu'elle avait appris l'affreux malheur qui la frappait.

Voilà à quoi se réduisait, pour Zaës, les longs et trop sensationnels articles des journaux.

Tout en buvant à petites gorgées son thé troublé d'un jet de citron, l'écrivain ne pouvait s'empêcher de se remémorer, au sujet de ce double crime, la mort subite de M. Louis Dumont, l'ancien Président du Conseil des ministres.

C'était plus fort que lui. Une corrélation s'établissait en son esprit.

Ferveil n'était-il pas l'auteur du portrait *à jamais fameux de M. Louis Dumont ?*

Et oui, malgré lui, Zaës ne pouvait s'empêcher de se rappeler l'historique soirée de la mort si subite, qu'elle avait ému Paris, la France et le monde, de l'éminent Président.

A cette époque, la presse d'opposition avait bien tenté, par des sous-entendus, de faire éclater un scandale. Mais sa voix n'avait pas trouvé d'écho. M. Louis Dumont *avait eu des obsèques imposantes et, la pen*sée du pays ébranlé par de graves événements, s'était portée ailleurs.

Aussi bien en est-il toujours de même en France, où l'on consomme beaucoup de ministres et même de chefs d'Etat.

Mme Louis Dumont et son fils Henri étaient rentrés dans la vie privée.

Et jamais, au grand jamais, une voix ne s'était élevée pour commenter la mort subite de l'ancien Président du Conseil.

Il était tombé sur tout cela de l'oubli, comme une cendre grise qui avait peu à peu enfinceulé la tragique histoire.

Un seul homme y pensait toujours, souhaitait ardemment la révélation de la vérité, appelait la lumière, toute la lumière.

C'était lui, Zaës !

Il avait sans cesse devant les yeux la vision à laquelle le Hasard, cette providence des curieux, des policiers et des journalistes, le Hasard l'avait fait assister.

Le jour de la soirée historique, comme il se rendait au Palais Beauvau, à ce dîner officiel donné en l'honneur du Roi et de la Reine de Salerne auquel il était invité, l'achèvement d'une cigarette l'avait poussé à ne pas pénétrer de suite dans le palais.

Il avait pris le parti d'en faire le tour. L'heure était exquise et ce Paris d'automne est si tentant !

Brusquement, en face de la petite porte secrète connue seulement de quelques intimes et par laquelle M. Dumont pouvait s'échapper, fuir le protocole et surtout le regard agaçant en fin de compte des policiers attachés à ses pas pour veiller à sa sécurité, devant cette petite porte donnant sur une avenue solitaire, il avait vu stopper une voiture automobile.

— Tiens ! Tiens ! s'était-il dit, mon ami Dumont qui rentre seulement ! Le gaillard va n'avoir que juste le temps de s'habiller ! Ah, je reconnais bien là l'ennemi du Protocole ! Faisons-lui la blague de le surprendre.

Il s'était dissimulé derrière un arbre, juste au moment où la portière de l'auto s'était ouverte.

(A suivre).